

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE DEVANT LA CEI

« Je voudrais tous vous remercier pour votre présence ce matin, à cette réunion que je considère importante dans la recherche des solutions à la crise que traverse notre pays. En quelques mots, je vais vous dire à présent l'objet de notre rencontre.

« Je voudrais tous vous remercier pour votre présence ce matin, à cette réunion que je considère importante dans la recherche des solutions à la crise que traverse notre pays. En quelques mots, je vais vous dire à présent l'objet de notre rencontre.

Il s'agit pour nous, de déterminer de façon consensuelle, les principales règles de fonctionnement de la CEI, afin que cette importante structure soit rapidement opérationnelle. Vous le savez tous, le Premier ministre a une grande responsabilité dans l'organisation des élections prochaines.

Cette grande responsabilité trouve son fondement dans la Résolution 1633 du Conseil de sécurité des Nations unies. Cette Résolution assigne un certain nombre de missions essentielles au Premier ministre. En premier lieu, celui-ci doit assurer le bon fonctionnement du gouvernement, il devra garantir la sécurité et le redéploiement de l'administration et ses services publics sur l'ensemble du territoire de notre pays, il devra conduire le programme de désarmement de démobilisation et de démantèlement des milices.

Le Premier ministre devra aussi assurer l'équité des opérations d'identification et l'inscription de électeurs sur les listes, en vue d'organiser des élections libres, ouvertes, régulières et transparentes, avec l'appui de l'ONU. En conséquence, le Premier ministre a une responsabilité particulière, pour ce qui concerne les élections qui doivent sanctionner la fin de la crise.

Pour autant que ces élections sont organisées dans des conditions que je voudrais indiquer. Pour ce faire, le rôle de la Commission électorale indépendante est important. Il faut donc que nous assurions le succès de ces opérations en faisant en sorte que la structure qui est la CEI existe d'abord et qu'elle soit opérationnelle le plus tôt possible compte tenu du calendrier qui est le nôtre. Ces élections sont importantes, nous le savons tous.

C'est pour les citoyens l'occasion de reprendre l'initiative. La démocratie c'est cela. Que ce soit le peuple qui en dernier ressort décide. J'attends avec beaucoup d'impatience que le peuple reprenne la parole. Et qu'il dise en toute liberté quels sont les dirigeants qu'il souhaite voir le conduire.

Mais, ce faisant, et dans les conditions que j'ai indiquées, d'équité, de liberté, de transparence, ces élections vont conférer la légitimité politique aux institutions et partant, assurer la solidité de l'Etat. Mieux encore, nous assurer une paix durable... Notre pays a été fragilisé par la crise, beaucoup de dégâts ont été commis, il nous faut en sortir. Et encore une fois redonner la parole au peuple.

Pour ce faire, nous devons soigner les différents détails dans l'organisation de ces élections. Aujourd'hui, nous avons voulu une Commission indépendante. La problématique est la

suiivante, nous voulons une Commission indépendante, mais par les vertus des dispositions que nous avons tous acceptées et principalement l'accord de Pretoria, nous avons fait une Commission dans laquelle siège les partis politiques. Certains diraient, vous voulez une Commission indépendante et vous nous avez donné une Commission partisane. Voilà le dilemme qui vous est posé.

Être partisan et être indépendant. Ce n'est peut-être pas antinomique, à vous de le prouver. Parce qu'au-dessus des partis, il y a l'intérêt général. C'est donc un défi qui est lancé aux partis politiques qui composent la CEI. Leur capacité à transcender les intérêts partisans, pour n'embrasser que l'intérêt général qui est un pour tous. Pour l'instant, je voudrais indiquer les intérêts généraux à prendre en compte.

Il faut que nous respections de façon impérative, les délais prévus ainsi que l'opération d'identification et d'inscription sur la liste électorale...Il est donc urgent que la passation des charges se fasse au sein de la CEI. Je souhaite que cette opération se déroule juste après notre réunion de ce jour, pour que la CEI soit opérationnelle. Le travail sera important, il faut donc que les membres de la CEI soient diligents et assidus. La CEI doit être un organe indépendant et impartial.

Cette attitude doit prévaloir avant et pendant toute l'opération électorale. Pour l'intérêt du pays et au nom du peuple de Côte d'Ivoire, il est souhaitable que les membres de la CEI laissent les fanions de leurs partis, à l'entrée de la salle, lorsqu'ils se réuniront et cela jusqu'à la fin du processus électoral. C'est de cette manière qu'en votre sein, vous pourrez établir la confiance mutuelle et sauvegarder le prestige de l'institution. Je voudrais m'arrêter là et vous dire pour sa part, que le gouvernement assurera ses responsabilités ».